

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

Cette notice a été réalisée pour vous aider à établir votre déclaration de ressources.

▶Pour nous contacter

Vous désirez des informations complémentaires, Vous souhaitez nous rencontrer :

> consultez le serveur vocal Allo retraite (0,09 €/mn), connectez-vous www.retraite.cnav.fr







Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité



Informations pratiques

Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)

- une demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) à compléter,
- des précisions concernant les conditions d'attribution de votre allocation, les modalités de votre déclaration de ressources et du paiement de votre allocation,
- les justificatifs à joindre,
- comment nous contacter.

Vous ouvrez droit à l'allocation supplémentaire d'invalidité

auprès de notre caisse de retraite du régime général aux conditions suivantes :

- avoir moins de 60 ans,
- être atteint(e) d'une invalidité qui réduit d'au moins des 2/3 la capacité de travail ou de gain,
- être titulaire :
 - d'une retraite de réversion ou d'une pension vieillesse de veuf (ou veuve),
 - de la retraite avant 60 ans des assurés handicapés ou ayant effectué une carrière longue,
- résider en France ou dans un département d'outre-mer,
- avoir des ressources inférieures à un plafond :

A titre indicatif, en 2008, ce plafond est fixé à :

- 7 781,27 € par an pour une personne seule,
- 13 629,44 € par an pour un couple (marié, concubin, partenaire PACS).

Votre déclaration de ressources

- Si vous vivez seul(e): vous devez déclarer vos ressources en France et/ou à l'étranger,
- Si vous vivez en couple (suite à mariage, PACS, ou concubinage) : vous devez déclarer vos ressources et celles de votre conjoint(e), concubin(e), partenaire PACS en France et/ou à l'étranger car nous retenons les ressources du ménage.

Vous devez nous faire connaître les ressources dont votre ménage dispose mois par mois,

pour les 3 derniers mois précédant votre demande.

Par exemple, si vous déposez votre demande en avril 2008, vous devez indiquer les ressources de votre ménage des mois de janvier, février et mars 2008.

En règle générale, vos ressources seront examinées pour les 3 mois que vous déclarez.

Toutefois, si cet examen aboutit au rejet de votre demande, nous apprécierons vos ressources sur une période de 12 mois.





L'Assurance Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité



Les informations ci-dessous vous sont données pour vous aider à compléter les pages 2, 3 et 4 de votre demande. La numérotation renvoie aux différentes rubriques selon la nature de vos ressources.

Sont à déclarer les :

salaires et gains assimilés (tels que commissions, rémunérations, vacations, gratifications)

revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale

indemnités journalières payées par votre caisse d'assurance maladie

allocations de chômage et préretraite

▶ pensions, retraites, rentes, tous régimes de base et complémentaires, personnelles et de réversion

Vous devez déclarer pour vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, les prestations dont vous êtes titulaire(s) ou avez fait la demande auprès :

- du régime général de sécurité sociale,
- des régimes de retraite de non salariés (artisans, commerçants, industriels, professions libérales),
- du régime de retraite agricole (salariés et exploitants),
- des régimes spéciaux de retraite (fonction publique, agents des collectivités...),
- des régimes étrangers même si la prestation qui vous est due ne vous est pas versée,
- des organisations internationales,

ainsi que les pensions d'invalidité, les rentes d'accident du travail, les pensions de veuves de guerre, etc...

Pour les demandes encore à l'étude, inscrivez "en cours" dans la colonne "montant".

- allocations diverses: l'allocation spéciale ou d'aide sociale, l'allocation amiante, le revenu minimum d'insertion, l'allocation aux adultes handicapés, etc...
- autres revenus tels que : prestations compensatoires suite à divorce, rentes viagères issues d'un contrat d'assurance vie ou d'une vente en viager, revenus de la mise en gérance d'un commerce ou d'un fonds artisanal, avantages en nature (si ces avantages en nature vous sont versés sous la forme d'une indemnité compensatrice, précisez son montant), etc...

Ne déclarez pas les loyers que vous percevez : ils seront estimés forfaitairement à partir de vos biens immobiliers. Il en est de même des revenus des biens mobiliers.

- et 11> biens immobiliers : ce sont notamment les maisons, appartements, immeubles et terrains (y compris ceux mis en location) dont vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, êtes propriétaire(s) ou avez l'usufruit ou avez fait donation, à l'exclusion de votre habitation principale et des bâtiments d'exploitation agricole.
 - Si les biens sont indivis, en copropriété, en nue-propriété ou en usufruit, indiquez la valeur totale du bien, votre part et/ou celle de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS.
 - Si vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS êtes commerçant(s) ou artisan(s) ou exploitant(s) agricole(s) en activité ou si le commerce/l'entreprise est en gérance, précisez la valeur du fonds et, le cas échéant, la valeur des murs.
- · et<mark>11> biens mobiliers</mark> : dont vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, êtes propriétaire(s) ou avez l'usufruit ou avez fait donation. Ce sont principalement des placements d'argent, d'actions ou d'avoirs tels que les SICAV, bons du trésor, comptes rémunérés, titres, actions, obligations, indemnités de départ attribuées à certains artisans, commerçants et exploitants agricoles, le capital non réinvesti de la vente d'un bien, etc...





L'Assurance Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité



Nous fixerons le point de départ de votre allocation

- → à la même date que votre retraite si vous déposez votre demande en même temps que votre demande de retraite ou dans les 3 mois qui suivent le premier paiement de votre retraite,
- → au 1er jour du mois qui suit la date de réception de votre demande d'allocation dans les autres cas.
- Nous vous paierons votre allocation en même temps que votre retraite. Son montant sera fonction de vos ressources.

Vous êtes tenu de nous signaler tout changement survenu dans vos ressources, votre situation familiale ou de résidence.

Sachez que l'allocation supplémentaire d'invalidité ne peut vous être servie que jusqu'à vos 60 ans.

C'est pourquoi nous vous invitons à formuler une demande d'allocation de solidarité aux personnes agées 3 mois avant votre 60ème anniversaire.

Important : l'allocation supplémentaire d'invalidité est une prestation non contributive, c'est-à-dire sans rapport avec les cotisations versées par l'assuré à son régime de retraite. Il s'agit d'une aide.

A ce titre, nous récupérons les sommes payées sur la partie des successions dépassant 39 000 €. C'est pourquoi, nous demanderons en garantie l'inscription d'une hypothèque si la valeur de vos biens immobiliers excède ce montant au moment de l'attribution de votre allocation.

Justificatifs à joindre

Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :

- Votre dernier avis d'impôt sur le revenu et, si vous vivez en concubinage, du dernier avis d'impôt sur le revenu de votre concubin.
- 2 justificatifs prouvant que vous résidez en France (métropole ou département d'outre mer) tels que : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation du Maire, etc... Sachez que nous serons amenés à contrôler régulièrement la réalité de votre résidence en France.
- Votre titre de séjour et/ou celui de votre conjoint(e), si vous résidez en France et si vous êtes ou votre conjoint de nationalité étrangère sauf si vous êtes ressortissant de l'Union européenne*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.

*Liste des pays de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Pour nous contacter

Vous désirez des informations complémentaires, **Vous souhaitez nous rencontrer:**

> consultez le serveur vocal Allo retraite (0,09 €/mn), connectez-vous www.retraite.cnav.fr



Aides diverses

vous pouvez bénéficier sous certaines conditions :

- d'une aide pour financer une complémentaire santé. A titre indicatif :
 - en métropole, vos ressources ne doivent pas dépasser en 2008 : 744,67 € par mois pour une personne seule, 1117,00 € par mois pour un foyer de 2 personnes,
 - l'aide est actuellement fixée à 200 € par an pour une personne âgée de 25 à 59 ans. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie ou sur le site www.ameli.fr
- du complément de ressources ou de la majoration pour la vie autonome des personnes handicapées. Pour plus de précisions, adressez-vous à la Maison Départementale de Personnes Handicapées (MDPH) de votre lieu de résidence dont vous trouverez l'adresse sur le site www.handicap.gouv.fr





L'Assurance Retraite Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (article L.815.24 et suivants du code de la sécurité sociale)



Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

▶ Vous-même					
Madame ☐ Monsieur ☐					
Votre nom (de naissance):					
Votre nom d'époux ou d'épouse (s'il y a lieu) :					
Si vous portez un autre nom, indiquez-le :					
Vos prénoms (soulignez votre prénom courant) :					
Téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité):					
Votre date de naissance :	Votre nationalité :				
Commune de naissance : (indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)	Département : Pays :				
Votre adresse :					
Code Postal :	Commune : Pays :				
Votre n° de Sécurité sociale :					
Célibataire ☐ ☐ Marié(e) ☐ ☐ ☐ Divorcé(e) ☐. So					
Depuis le Depuis le Vous vivez en concubinage ☐ Vous avez con	éparé(e) de corps □, Séparé(e) de fait □, Veuf(ve) □ □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□				
Depuis le Depuis le Vous vivez en concubinage ☐ Vous avez con	clu un PACS				
Depuis le Depuis le Vous avez conde Depuis le	clu un PACS				
Depuis le Depuis le Vous avez conde Depuis le	clu un PACS Ibin(e) nom d'époux ou d'épouse :				
Depuis le Vous vivez en concubinage Vous avez compepuis le Depuis le Depuis le Votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concus Son nom (de naissance) : Son Ses prénoms (soulignez le prénom courant) :	clu un PACS Ibin(e) nom d'époux ou d'épouse :				
Depuis le Vous vivez en concubinage Vous avez concubinage Depuis le Depuis le Votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concus Son nom (de naissance): Son ses prénoms (soulignez le prénom courant): Sa date de naissance:	clu un PACS ibin(e) nom d'époux ou d'épouse :				
Depuis le Vous vivez en concubinage Vous avez concubinage Depuis le Depuis le Votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubination Son nom (de naissance): Son nom (de naissance): Son ses prénoms (soulignez le prénom courant): Sa date de naissance: Sa ra Commune de naissance:	clu un PACS Ibin(e) nom d'époux ou d'épouse :				
Depuis le Vous vivez en concubinage Vous avez concubinage Depuis le Depuis le Votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubination Depuis le Son nom (de naissance): Son nom (de naissance): Son Ses prénoms (soulignez le prénom courant): Sa date de naissance: Commune de naissance: (indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)	clu un PACS Ibin(e) nom d'époux ou d'épouse :				





C'Assurance Retraite Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (article L.815.24 et suivants du code de la sécurité sociale)



Avant de compléter votre déclaration, lisez attentivement les informations pages II et III de la notice jointe.

Vos revenus en France et/ou à l'étranger des 3 derniers mois (y compris ceux versés par une organisation internationale).

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de vos ressources.

		Mois de	Mois de	Mois de
	Précisez les 3 derniers mois concernés :			
	Salaires et/ou gains assimilés	€	€	€
2	Revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale	€	€	€
3	Indemnités journalières payées par votre caisse d'assurance maladie	€	€	€
4	Allocations chômage, préretraite	€	€	€
5	Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion* Indiquez les noms et adresses des organismes, vos/ses référence	s et la date d'attribution	า.	
		€	€	€
		€	€	€
		€	€	€
6	Retraites complémentaires personnelles* et de réversion* Indiquez les noms et adresses des organismes, vos/ses référence	s et la date d'attribution	n.	
			€	€
		€	€	€
		€	€	€
7	Allocations* Indiquez le type d'allocation, les noms et adresses des organismes	e voelege ráfároncoe		
	indiquez le type d'allocation, les noms et adresses des organismes	• , vos/ses releterices. •	€	€
		€	€	€
8	Autres revenus, précisez :		€	€
		-		





C'Assurance Retraite Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (article L.815.24 et suivants du code de la sécurité sociale)



Les revenus de votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger des 3 derniers mois

(y compris ceux versés par une organisation internationale).

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de ses ressources.

		Mois de	Mois de	Mois de	
	Précisez les 3 derniers mois concernés :				
1	Salaires et/ou gains assimilés	€	€	€	
2	Revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale	€	€	€	
3	Indemnités journalières payées par votre caisse d'assurance maladie	€	€	€	
4	Allocations chômage, préretraite	€	€	€	
5	Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion* Indiquez les noms et adresses des organismes, vos/ses références et la date d'attribution.				
		€	€	€	
		€	€	€	
			€	€	
6	Retraites complémentaires personnelles* et de réversion* Indiquez les noms et adresses des organismes, vos/ses références	s et la date d'attribution	ı.		
		€	€	€	
			E	£	
		·		<u>c</u>	
		€	€	€	
7	Allocations* Indiquez le type d'allocation, les noms et adresses des organismes	s, vos/ses références.			
		€	€	€	
		€	€	€	
8	Autres revenus, précisez :	€	€	€	

^{*} dont votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e) est titulaire ou a fait la demande.





C'Assurance Retraite Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (article L.815.24 et suivants du code de la sécurité sociale)



Vos biens et, si vous vivez en couple, les biens de votre conjoint(e) (ou partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger

Avez-vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire PACS, des biens mobiliers et/ou immobiliers en France et/ou à l'étranger ?					
oui □ → complétez ci-après, non □ → passez directement au	point 11				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ndivis, nue-propriété ou usufruit) : maisons, appartements, terrain	s, commerces, etc			
Précisez la nature :	Adresse de chaque bien déclaré	Valeur actuelle			
Personnels	·				
		€			
Communs au ménage					
		€			
De votre conjoint, concubin, partenaire PACS					
	<u> </u>	€			
	pint, concubin, partenaire PACS êtes propriétaire ? oui ☐ non ☐	€			
En louez-vous une partie ? oui non	Si oui, valeur actuelle de la partie louée				
Biens mobiliers: titres, actions, obligation Précisez la nature:	ons, capitaux d'assurance vie/décès, etc	Valeur actuelle			
Personnels		€			
Communs au ménage		€			
De votre conjoint, concubin, partenaire PAC	S	€			
Maison, appartement, terrain, (précisez la natu	,	Valeur actuelle €			
date de l'acte de donation	lien de parenté avec le bénéficiaire de la donation				
Titres, actions, obligations, (précisez la na	ature du bien)	€			
date de l'acte de donation	lien de parenté avec le bénéficiaire de la donation				
J'atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.					
Je m'engage : • à vous faire connaître toute modifica et de celles de mon conjoint ou parte ainsi que tout changement familial et • à faciliter toute enquête. Fait à :	enaire PACS ou concubin t de résidence,				
La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous gara La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonner d'obtenir des avantages indus (art. L114-13 du code En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des	antit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistror ment quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en e de la Sécurité sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pén s déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation aya inancière en application de l'article L114-17 du code de la Sécurité sociale.	vue d'obtenir ou de tenter al).			
	de l'allocation supplémentaire d'invalidité sont récupérées sur la su 9 000 € ; en garantie, nous demandons l'inscription d'une hypothèque.	accession de l'allocataire			
Vous vonez de remplir votr	a damanda				

vous venez de remplir votre demande.

N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés en page IV de la notice.

